

À PROPOS DE LA FORMATION 125 CC

Elève :

- Photocopie recto-verso en couleur de la carte d'identité ou du passeport.
- Facture de moins de 6 mois (téléphone, internet, impôts/taxe foncière...)
- 1 Photo d'identité
- permis de conduire actuel -> photocopie couleur (recto-verso)

Liste des équipements **obligatoires** pour la formation 125 :

- Gants homologués moto aux normes CE (obligatoire)
- Casque homologué intégral (obligatoire)
- Pantalon et veste manche longue (obligatoire)
- Chaussures montantes (conseillé)

La formation 125 cm³ autorise la conduite sur le territoire national uniquement, d'une motocyclette légère ou d'un tricycle (scooter à 3 roues) :

- une motocyclette légère d'une cylindrée égale ou supérieure à 50 cm³ et inférieure ou égale à 125 cm³ et dont la puissance n'excède pas 11 kilowatts
- un tricycle (scooter à 3 roues) de la catégorie L5e d'une cylindrée supérieure à 50 cm³, dont la vitesse maximale dépasse 45 km/h et dont le poids à vide n'excède pas 1000 kg

 accueilfontenay@autoecoleflant.fr

 02.51.69.28.46

 www.aflant.com